



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/121

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/121

OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°2017/87 en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « Chemin faisant », signé le 26 janvier 2018 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu l'avis du comité de pilotage du Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle le 15 janvier 2021,

Vu l'avis des commissions Jeunesse et Citoyenneté du 3 décembre 2020 et du 1^{er} juin 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En janvier 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a signé, aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Éducation Nationale et du Département, un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (**CoTEAC**) pour une durée de 3 ans soit pour la période 2018-2021.

Ce contrat a pour vocation de permettre aux jeunes (jusqu'à 25 ans) de se confronter aux arts et à la culture. Pour cela, les itinéraires proposés s'appuient sur trois piliers essentiels de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui s'articulent : « voir », « faire » et « comprendre ».

Les partenaires institutionnels sont membres des comités de pilotage et technique. Ils co-construisent, au côté de la CCM, le contenu des actions CoTEAC.

Ces partenaires sont les suivants :

- La DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- L'éducation nationale avec les inspecteurs des circonscriptions de Talence et de Gradignan, deux représentants du DASDEN (Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)
- l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturelle), agence du Département de la Gironde
- le Département de la Gironde

Leur expertise et leur contribution financière augmentent significativement les capacités d'intervention de la CCM auprès des communes, des structures éducatives et culturelles.

RENOUELEMENT DU CoTEAC

Suite au bilan réalisé avec les différentes parties prenantes et avec les partenaires institutionnels il est proposé de renouveler ce contrat territorial d'éducation artistique et culturel pour la période 2021-2024.

La signature effective du contrat aura lieu à l'automne 2021. Un travail d'actualisation des objectifs et orientations du contrat a été engagé depuis janvier 2021 afin de préparer les itinéraires artistiques de l'année scolaire 2021-2022.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/121

OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

DÉCLINAISON CONCRÈTE POUR LA RENTRÉE 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, six itinéraires artistiques sont proposés :

- Premier itinéraire « **Sum** »

S'adresse aux multi-accueils, assistantes maternelles et écoles maternelles du territoire.

Parcours autour de l'éveil corporel et musical mené par la Cie sons de toile.

- Deuxième itinéraire « **Utopop** » école

S'adresse aux classes de CM1-CM2 des écoles élémentaires.

Parcours autour d'architecture et arts visuels mené par l'association Extra et en lien avec le FAB LAB de la Communauté de Communes.

- Troisième itinéraire « **Utopop** » ALSH

S'adresse aux accueils de loisirs sans hébergement.

Parcours autour d'architecture et arts visuels mené par l'association Extra.

- Quatrième itinéraire « **Des luttes et des rêves** »

S'adresse aux classes de 3e des collèges du territoire

Parcours autour de la littérature et arts visuels sur la thématique des figures féminines et mené par l'auteure Pascale Moisset et l'association l'Insoleuse.

- Cinquième itinéraire « **Escale musicale** »

S'adresse aux points jeunes du territoire.

Parcours autour des musiques actuelle et danse mené par le duo musical Titouan.

- Parcours de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles

S'adresse aux animateurs des accueils de loisirs du territoire. Parcours autour de l'accès à la culture pour les enfants et adolescents mené par divers intervenants.

- Journée du CoTEAC (octobre 2021)

Journée de rencontre organisée avec les différentes parties prenantes du Coteac sur le territoire (enseignants, animateurs, personnel petite enfance, bibliothécaires, acteurs culturels, ...) afin d'échanger sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle. Journée suivie de la signature du nouveau Contrat.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/121

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

BUDGET PRÉVISIONNEL

La participation financière des institutions de la culture s'effectue sur une année scolaire (de septembre 2021 à juillet 2022). Les demandes de financement des actions, pour l'année scolaire 2021/2022 seront réalisables entre juin et juillet 2021.

Le financement du CoTEAC 2021/2022 est prévu comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Itinéraire 1	13 335 €	DRAC	15 000 €
Itinéraire 2	18 704 €	Département	11 000 €
Itinéraire 3	4 570 €	IDDAC	9 000 €
Itinéraire 4	14 940 €	CCM	27 000 €
Itinéraire 5	6 451 €		
Parcours de sensibilisation	2 000 €		
Journée du Coteac	2 000 €		
TOTAL	62 000 euros	TOTAL	62 000 euros

Ce budget prévisionnel prévoit une participation de la CCM à hauteur de 27 000 euros sur une année scolaire.

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie	30 000 €	DRAC	8 000 €
		CCM	22 000 €
TOTAL	30 000 euros	TOTAL	30 000 euros

Répartition des dépenses CCM sur 2021 et 2022 :

2021		2022	
CCM	10 000 euros	CCM	52 000 euros

Pour mener à bien ce projet,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/121

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la signature de renouvellement du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle pour la période 2021-2024,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2021 et prévoit leur inscription pour 2022.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

